

## **RAPPORT N°07.49**

### **PROTEGER ET DEVELOPPER LES ESPACES DE NATURE ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU DEPARTEMENT EN 2007**

COMMISSION : DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE, DE LA CIRCULATION, DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA QUALITE DE LA VIE ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction : Parcs, jardins et paysages

**CONSEIL GENERAL****PROTEGER ET DEVELOPPER LES ESPACES DE NATURE  
ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU DEPARTEMENT EN 2007****RAPPORT N° 07.49**

Mes chers Collègues,

Au cours des précédentes années, le Département s'est attaché en priorité à préserver et à améliorer les espaces de nature situés sur son territoire et dont il assure la gestion. Des parcs historiques aux parcs de création récente, le patrimoine vert s'est étendu de plus de 25 hectares depuis trois ans en passant de 577 hectares à 602 hectares.

La population, très sensible à l'action départementale a rappelé, lors des Etats généraux, qu'elle souhaitait que cette politique de protection et de création d'espaces de nature soit poursuivie et développée.

Les engagements et actions proposés en 2007 s'articulent autour de quatre objectifs principaux :

- répondre aux attentes des usagers,
- renforcer l'offre d'espaces de nature accessibles à tous,
- développer une démarche de gestion plus respectueuse de l'environnement,
- informer le public et le sensibiliser à la politique départementale de développement durable.

***Répondre aux attentes des usagers***

Le patrimoine existant doit être valorisé et s'adapter aux évolutions de notre société. Certes, les missions d'entretien et d'embellissement sont toujours prises en compte et représentent un effort financier important mais le souci de répondre aux demandes des usagers est devenu, plus encore que par le passé, primordial. Le public qui fréquente nos parcs et jardins est nombreux (10 millions de visiteurs par an) et diversifié. Il ne recherche plus seulement un endroit accueillant, paisible, propice à la promenade en famille les dimanches et jours fériés, mais souhaite pouvoir se détendre et trouver des espaces mieux adaptés à ses loisirs.

Pour les personnes à la recherche de calme, des mesures ont été prises afin de limiter les nuisances. Les efforts ont porté notamment sur la réduction du niveau sonore des matériels d'entretien. Par exemple, les souffleuses à feuilles, particulièrement bruyantes, ne sont plus utilisées dans les parcs départementaux.

Pour les usagers plus actifs, des pratiques sportives multiples sont possibles, jogging, escalade, jeux de ballons collectifs, apprentissage de l'équitation. Depuis plusieurs mois, l'usage du vélo de loisir est autorisé dans les parcs de Sceaux, des Chanteraines et de l'Île Saint-Germain. Chaque année, le programme de travaux comporte des opérations de création ou de réaménagement d'équipements sportifs.

Des animations sont également proposées dans les parcs. Certaines sont en lien avec la nature et le patrimoine comme les cours de jardinage, les visites-découvertes, les « rendez-vous aux jardins ». Des manifestations culturelles - « l'opéra en plein air » ou « Parcs en Fête » - et sportives - « Parcs en Sports » « Parcs-Courons les Hauts-de-Seine » - sont organisées chaque année.

Les parcs et jardins ne sont pas seulement des espaces de nature mais aussi des lieux partagés, libres d'accès, où se tissent des liens sociaux au travers notamment des rencontres dans les jardins familiaux.

La volonté d'accueillir tous les publics amène le Département à porter une attention particulière à l'accessibilité des parcs et jardins aux personnes à mobilité réduite. Des opérations de mises aux normes ont été réalisées et seront reconduites cette année encore.

Enfin, l'accueil et la surveillance exercés au quotidien dans les parcs favorisent la quiétude des lieux et la coexistence d'usages parfois divergents.

### ***Renforcer l'offre d'espaces de nature accessibles à tous***

La présence d'espaces de nature au cœur d'un département fortement urbanisé (8356 habitants au m<sup>2</sup>) est un atout fort de notre territoire. Toutefois, la répartition ne se fait pas de manière équilibrée. En effet, d'après le cadastre vert, le taux de végétation varie de 14% à 84% selon les communes. La priorité donnée à l'action départementale est de favoriser le développement et l'aménagement d'espaces de nature dans les secteurs carencés.

Pour y parvenir, les investissements proposés sont consacrés principalement à l'extension des parcs du nord (Chanteraines et Chemin de l'Île) et aux liaisons entre les quartiers, les parcs, les forêts et les berges de la Seine, dans le cadre du Schéma des parcours buissonniers.

### ***Développer une démarche de gestion plus respectueuse de l'environnement***

La gestion de nos espaces de nature doit donc répondre aux attentes de plus en plus évolutives et variées des usagers mais également s'intégrer dans la démarche globale de développement durable initiée par le Département.

Des mesures innovantes ont été prises pour l'entretien des parcs au cours des précédentes années, en instaurant des pratiques de gestion différenciée. L'utilisation de produits phytosanitaires compatibles avec la lutte biologique, la limitation des désherbants chimiques, l'introduction de variétés de plantes qui nécessitent peu ou pas d'arrosage en sont des exemples.

La création de Zones naturelles protégées (Z.N.P) a renforcé la préservation et le développement de la flore et de la faune sauvage.

Ces nouvelles modalités de gestion plus respectueuses de la nature et de l'environnement seront accentuées en 2007, dans le cadre du programme « Protéger la biodiversité ». La suppression des désherbants chimiques dans tous les parcs et leur remplacement par des techniques alternatives de désherbage, l'utilisation exclusive d'engrais organiques, le réemploi des déchets végétaux produits sur place sous forme de compost ou en paillage, la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage font partie des méthodes de travail qui seront développées sur l'ensemble des sites départementaux. Enfin, la prescription de n'utiliser que les produits compatibles avec la lutte biologique s'imposera à tous les intervenants, que les prestations soient réalisées par les équipes de jardiniers départementaux ou par les entreprises titulaires de marchés.

### ***Informier le public et le sensibiliser à la politique départementale de développement durable***

Cette évolution des pratiques d'entretien doit s'accompagner d'une meilleure information du public qui s'étonne parfois de découvrir, à côté de pelouses et de massifs fleuris traditionnels, des surfaces qui laissent davantage place au développement de la flore spontanée et sur lesquelles l'intervention est plus réduite ou effectuée à des fréquences et selon des techniques différentes. Les parcs départementaux sont en effet des lieux privilégiés pour toutes les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. La grande halle de l'île-Saint-Germain et les « Points Info » dans les parcs sont les structures indispensables à l'accueil des animations qui contribueront à faire évoluer les comportements, conformément à l'ambition définie par notre Assemblée dans le cadre de « l'Agenda 92 », Agenda 21 des Hauts-de-Seine.

## **PRINCIPALES ACTIONS PREVUES EN 2007**

Les principales actions prévues en 2007 vont donc tenter de mieux répondre aux évolutions de notre société et aux attentes plus diverses des citoyens des Hauts-de-Seine avec le souci constant de préserver et de développer les richesses naturelles de notre territoire.

### **1-LES LIAISONS VERTES**

#### **1-1 Les Parcours Buissonniers**

L'avant-projet de Schéma des parcours buissonniers a été adopté par notre Assemblée le 10 novembre 2006. L'année 2007 permettra de réaliser la concertation avec les Communes et tous les partenaires. A l'issue de ces consultations, le Schéma définitif sera adopté à la fin du premier semestre 2008. L'engagement du Conseil général sur ce projet repose sur la volonté de créer des promenades de qualité et d'améliorer le cadre de vie par des aménagements de proximité. L'objectif est que chaque habitant réside à moins d'un quart d'heure à pied d'un espace de

nature. L'élaboration de cette trame verte et bleue nécessite la réalisation d'études pré-opérationnelles. Elles porteront sur les aménagements paysagers des liaisons ou sur des aspects plus techniques (sondages de sols, expertises ou diagnostics). L'accent sera mis plus particulièrement sur les promenades vertes du nord du département avec notamment la liaison entre le parc des Chanteraines et la promenade bleue, à travers les terrains acquis en 2006. Un autre parcours sera également étudié au sud du département, « la promenade villageoise de la Seine et de la Bièvre » et plus particulièrement le tronçon autour de l'espace du Panorama à Fontenay-aux-Roses.

## **1-2 Aménagement de la liaison verte Marx Dormoy**

Sur cette même commune de Fontenay-aux-Roses, une nouvelle liaison va être créée, permettant aux habitants du quartier « Scaron » de remonter sur la rue Marx Dormoy (RD 128) et de rejoindre « la promenade des vallons de la Bièvre » (anciennement la coulée verte). Le projet prévoit la réalisation d'un escalier, d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite et la replantation de l'ensemble du talus pour isoler les habitants de ce quartier de la route départementale.

Pour les études sur la création des parcours buissonniers, un crédit de paiement d'un montant de 400 000 € figure au projet de budget primitif 2007. L'inscription d'un crédit de 520 000 € est prévue pour les travaux d'aménagement de la liaison verte Marx Dormoy. Ces deux crédits de paiement s'intègrent dans une autorisation de programme de 50 621 017,65 €.

## **2-L'EXTENSION DE DEUX PARCS DU NORD DU DEPARTEMENT**

### **2-1 Parc des Chanteraines**

Par deux délibérations en date du 10 novembre 2006, notre Assemblée a approuvé l'acquisition de diverses parcelles de terrain en vue de permettre l'extension du parc des Chanteraines sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne. L'achat de parcelles supplémentaires sera soumis à l'accord de l'Assemblée départementale dans les deux prochaines années. Le parc des Chanteraines sera ainsi agrandi de 10 hectares. Cette extension permettra de renforcer la cohésion entre les différentes parties du parc. Le programme, en cours d'élaboration, prévoit de mailler le secteur par des voies mixtes piétons/cyclistes, elles-mêmes reliées à la promenade bleue en direction de Colombes et de Nanterre, via le port autonome de Paris sur Gennevilliers. Le programme d'aménagement est en cours d'élaboration avec l'objectif de démarrer les travaux en 2008.

Pour ce projet, un crédit de paiement de 150 000 € est prévu au projet de budget primitif 2007 dans le cadre d'une autorisation de programme de 9 000 000 €.

### **2-2 Parc du Chemin de l'Ile**

En 2006, des terrains ont été mis à disposition pour étendre le parc de 5 000 m<sup>2</sup> le portant à 15 hectares. En 2007, il est prévu de réaliser l'aménagement lié à l'intégration de la rue Gutenberg dans le parc. Les travaux comprendront notamment l'installation de la clôture et d'un portail, la requalification de la route ainsi que les prestations de plantations et d'engazonnement.

En outre, des études seront lancées en vue de l'implantation de nouvelles parcelles de jardins familiaux sur des terrains appartenant au Ministère de la Justice et dont vous avez approuvé l'acquisition par délibération en date du 16 février 2007.

Au titre de l'extension de ce parc, je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 700 000 € dans le cadre d'une autorisation de programme de 6 958 186,18 €.

### **3-REAMENAGEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT**

#### **3-1 Recomposition du parc Pierre Lagravère et du parc de la Vallée-aux-Loups**

Au cours de 2007, les appels d'offres relatifs à la réalisation des travaux de ces deux opérations importantes de recomposition de parcs seront lancés.

En ce qui concerne le parc Pierre Lagravère à Colombes, il est prévu de réaliser en fin d'année les premiers travaux d'aménagement qui consistent principalement à installer la piste de bicross vers la partie sud du parc et à réaménager les deux entrées situées au pont de Bezons et au pont-aqueduc de Colombes.

Pour le règlement de ces premiers travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre correspondants, l'inscription d'un crédit de paiement de 205 000 € est sollicitée au titre du budget primitif 2007 dans le cadre d'une autorisation de programme de 12 774 370 €.

Pour le parc de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry, la première tranche de travaux portera sur le réaménagement de l'entrée du parc, avenue Jean Jaurès, avec la restructuration du parking qui permettra, à terme, d'installer le stationnement des voitures à la périphérie du parc et de privilégier la promenade au cœur de ce site.

Les montants prévus au budget primitif 2007 pour ces travaux et les honoraires de la maîtrise d'œuvre s'établissent à 250 000 €. Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de ce montant dans le cadre d'une autorisation de programme de 16 915 000 €.

#### **3-2 Aménagement d'une aire de jeux d'eau et plantation des abords du lac dans le parc des Chanteraines**

Le parc des Chanteraines accueille de plus en plus de visiteurs provenant à la fois de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne et des communes limitrophes.

Sur le secteur des Tilliers, une plage de sable donnant accès à une zone de baignade surveillée avait été aménagée en bordure du lac de 9 hectares. Pour des raisons de sécurité, l'accès à cet espace était interdit lorsque le seuil de 5 000 personnes était atteint, ce qui générait de nombreux conflits. De plus, les problèmes d'hygiène constatés lors des périodes de grande fréquentation du site nécessitaient des fermetures sanitaires fréquentes par périodes continues de huit jours, ce qui n'était pas satisfaisant. La fermeture définitive du plan d'eau à la baignade a donc été décidée.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements sans pénaliser les visiteurs qui fréquentent le parc et qui, pour la plupart, ne partent pas en vacances l'été, la création d'une aire de jeux d'eau ludique pour adultes et enfants est envisagée. La réalisation de ce nouvel équipement sera accompagnée de l'interdiction d'accès au lac pour la baignade.

L'aire de jeux répondra aux objectifs suivants :

- offrir un équipement répondant aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux pataugeoires,
- permettre l'accessibilité pendant toute la saison d'ouverture (mai à septembre inclus),
- assurer une surveillance permanente pendant les heures d'ouverture (de 11h à 19h),
- conférer un attrait ludique réel par des effets d'eau gérés par un processeur selon une chorégraphie modifiable à volonté,
- donner la possibilité d'aller et venir vers les espaces verts environnants.

Sur l'ancienne plage, la rive du lac sera clôturée et plantée. Les douches et les brumisateurs sur la grève technique en béton seront conservés et l'accès à ce site sera libre après la dépose des clôtures existantes. Par contre, des dispositifs seront installés sur le pourtour du lac pour clore cet espace. Le partenariat avec la Police nationale sera renouvelé en vue de la mise à disposition de maîtres nageurs sauveteurs qui veilleront à faire respecter l'interdiction de baignade dans le lac et interviendront en cas de danger. L'activité de catamaran et de canoë-kayak pratiquée par les jeunes, dans le cadre du Centre Loisirs Jeunes (CLJ), sera maintenue.

Le coût de cette opération s'établit à 1 900 000 €, un crédit de paiement de ce montant figure au projet de budget 2007. Des travaux de sauvegarde du patrimoine sont également prévus, en particulier des réfections d'allées dans la ferme, des remplacements de clôtures sur le parc et la restructuration du parking des Tilliers. C'est un crédit de paiement d'un montant total de 3 105 000 € que je vous propose d'inscrire au budget 2007 dans le cadre d'une autorisation de programme de 9 105 000 €.

#### **4-PRESERVATION DU PATRIMOINE**

Comme chaque année, des travaux d'investissement en vue de la préservation du patrimoine départemental sont prévus et font l'objet d'inscriptions récapitulées, par autorisations de programme et crédits de paiement, dans le tableau figurant à la fin du présent rapport. Le programme 2007 comporte des travaux récurrents concernant l'ensemble des parcs - telles que les réfections d'allées, de clôtures, d'aires de jeux, la remise à niveau des réseaux d'arrosage, la rénovation de plantations - et des opérations d'aménagement d'équipements spécifiques.

Une opération plus importante est envisagée : la remise en état de la carrière du poney-club du parc de l'Île Saint-Germain et la création d'un « rond de voltige ». Le crédit de paiement proposé pour cette opération particulière s'élève à 364 300 € dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000 €.

Un programme de régénération des 37 000 arbres d'alignement des voies départementales et des routes nationales déclassées a également été établi pour 2007. Chaque année, le Département replante le long de ses voiries environ 700 arbres, ce qui permet de renouveler 2% du patrimoine arboré. Un crédit de paiement de 2 000 000 € figure à cet effet au projet de budget dans le cadre d'une autorisation de programme de 20 443 644,12 €.

En conclusion, je vous propose que l'effort financier du Département pour protéger et développer les espaces de nature se traduise en 2007 par l'inscription de crédits d'investissement d'un montant total de 18 823 300 € auquel s'ajoutent des crédits de fonctionnement de 14 713 948 € pour l'entretien quotidien des parcs et jardins départementaux. Le détail des autorisations de programme et des crédits de paiement, concernant la section d'investissement, est récapitulé dans le tableau ci-après.

AUTORISATION DE PROGRAMME	LIBELLE	MONTANT AP EN €	MONTANT AP déjà voté en €	CREDIT DE PAIEMENT 2007 en €	IMPUTATION CREDIT DE PAIEMENT
<b>1998AP 001 E01</b>	<b>AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS PONCTUELS</b>	<b>620 306 426,00</b>	<b>620 306 426,00</b>		
1998P001O001	PETITS AMENAGEMENTS PONCTUELS			470 000,00	2128/90738
				30 000,00	2128/9070
1998P001O007	ACHAT ET CESSION D ANIMAUX			30 000,00	2188/90738
1998P001O008	ACQUISITION DE MATERIEL			275 000,00	2157/9070
<b>1998AP 046 E 03</b>	<b>LIAISONS VERTES</b>	<b>50 621 017,65</b>	<b>50 621 017,65</b>		
1998P046O003	PARCOURS BUISSONNIERS			10 000,00	2121/90738
				390 000,00	2128/90738
1998P046O011	TALUS MARX DORMOY			520 000,00	2128/90738
<b>1998AP 047 E 04</b>	<b>CONCOURS FINANCIERS NATURE ET PAYSAGES</b>	<b>32 511 210,54</b>	<b>32 511 210,54</b>		
1998P047O001	SUBVENTIONS ESPACES VERTS			1 500 000,00	20141/9170
<b>1998AP 056 E 15</b>	<b>2007/2011- PRESERVATION DU PATRIMOINE - ILE ST GERMAIN</b>	<b>1 950 000,00</b>	<b>1 950 000,00</b>		
1998P56O024	ILE SAINT GERMAIN - PRESERVATION DU PATRIMOINE			40 000,00	2117/90738
				310 000,00	2128/90738
<b>1998AP 056 E17</b>	<b>REFECTION DU PONEY CLUB ILE SAINT GERMAIN</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>		
1998P056O025	TRAVAUX PONEY CLUB			14 300,00	2031/90738
				350 000,00	2128/90738
<b>1998AP 059 E 13</b>	<b>PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>5 382 996,58</b>	<b>5 382 996,58</b>		
1998P059O026	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE NOUVELLES PROPRIETES			274 267,00	2128/90738
				25 733,00	2117/90738
1998P059O027	PASSERELLE DE LA VALLEE AUX LOUPS			591 000,00	2128/90738
<b>1998AP 059 E 14</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>16 915 000,00</b>	<b>16 915 000,00</b>		
1998P059O018	REAMENAGEMENT DU PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS			100 000,00	2031/90738
				5 000,00	23188/90738
				145 000,00	2312/90738
<b>1998AP 059 E15</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>995 000,00</b>	<b>995 000,00</b>		
1998P059O028	VALLEE AUX LOUPS - PRESERVATION DU PATRIMOINE			125 000,00	2125/90738
				70 000,00	2117/90738
<b>1998AP 060 E10</b>	<b>2007/2011- PRESERVATION DU PATRIMOINE -KAHN</b>	<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>		
1998P060O017	KAHN - PRESERVATION DU PATRIMOINE			20 000,00	2117/90738
				170 000,00	2128/90738
<b>1998AP 063 E18</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - MALRAUX</b>	<b>2 685 000,00</b>	<b>2 635 000,00</b>		
1998P063O033	MALRAUX - PRESERVATION DU PATRIMOINE			350 000,00	2128/90738
				35 000,00	2117/90738
<b>1998AP 070 E 01</b>	<b>DIVERS ETUDES</b>	<b>3 415 229,59</b>	<b>3 415 229,59</b>		
1998P070O003	MISE A JOUR DES PLANS DE RECOLEMENT			120 000,00	2031/90738
1998P070O018	ETUDES GENERALES			50 000,00	2128/90738
<b>1998AP 071 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - COLBERT</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>		
1998P071O011	ETANG COLBERT - PRESERVATION DU PATRIMOINE			100 000,00	2128/90738
<b>1998AP 072 E 03</b>	<b>HARAS DE JARDY</b>	<b>3 432 441,43</b>	<b>3 180 641,43</b>		
1998P072O006	RENOVATION DES PLANTATIONS			20 000,00	2117/90738
				30 000,00	2128/90738
1998P072O013	RENOVATION DES LISSES ET CLOTURES			70 000,00	2128/90738
1998P072O016	PAVILLON AUX BOEUFs			36 000,00	2128/90738
1998P072O020	ALLEES ET SOLS			68 000,00	2128/90738
1998P072O027	REFECTION DES EQUIPEMENTS			100 000,00	2128/90738
<b>1998AP 073 E 02</b>	<b>PARC DE SCEAUX</b>	<b>7 703 996,03</b>	<b>7 728 996,03</b>		
1998P073O057	MONUMENTS SOUVENIRS			20 000,00	2128/90738
<b>1998AP 073 E 24</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - SCEAUX</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>7 500 000,00</b>		
1998P073O058	SCEAUX - PRESERVATION DU PATRIMOINE			300 000,00	2117/90738
				1 170 345,00	2128/90738
				29 655,00	21351/90738
<b>1998AP 078 E 21</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - CHANTERAINES</b>	<b>9 105 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>		
1998P078O035	CHANTERAINES - PRESERVATION DU PATRIMOINE			3 045 000,00	2128/90738
				60 000,00	2117/90738
<b>1998AP081 E 09</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - SELLIER</b>	<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>		
1998P081O022	HENRI SELLIER - PRESERVATION DU PATRIMOINE			310 000,00	2128/90738
				50 000,00	2117/90738



AUTORISATION DE PROGRAMME	LIBELLE	MONTANT AP EN €	MONTANT AP déjà voté en €	CREDIT DE PAIEMENT 2007 en €	IMPUTATION CREDIT DE PAIEMENT
<b>1998AP 083 E 14</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC PIERRE LAGRAVERE</b>	<b>12 774 370,00</b>	<b>12 774 370,00</b>		
1998P083O020	REAMENAGEMENT DU PARC PIERRE LAGRAVERE			40 000,00	2031/90738
				5 000,00	23188/90738
				160 000,00	2312/90738
<b>1998AP 083 E 20</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - LAGRAVERE</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>		
1998P083O021	LAGRAVERE - PRESERVATION DU PATRIMOINE			150 000,00	2128/90738
<b>1998AP 086 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - MT VALERIE</b>	<b>1 150 000,00</b>	<b>1 150 000,00</b>		
1998P086O012	MONT VALERIE - PRESERVATION DU PATRIMOINE			150 000,00	2128/90738
				80 000,00	2117/90738
<b>1998AP 369 E01</b>	<b>PARC DU CHEMIN DE L'ILE</b>	<b>6 958 186,18</b>	<b>6 908 186,18</b>		
1998P369O001	CREATION DU PARC DU CHEMIN DE L'ILE			50 000,00	20418/90738
1998P369O006	EXTENSION DU PARC			41 145,00	216/90738
				578 855,00	2128/90738
				80 000,00	2117/90738
<b>1998AP 369 E 03</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - CHEMIN DE L'ILE</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>		
1998P369O009	CHEMIN DE L'ILE - PRESERVATION DU PATRIMOINE			115 000,00	2128/90738
				35 000,00	2117/90738
<b>1998AP 370 E 04</b>	<b>ABORD DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX</b>	<b>5 991 778,31</b>	<b>5 991 778,31</b>		
1998P370O002	TRAVAUX DIVERS NORD CRECHES/PMI			10 000,00	2121/9058
				110 000,00	2128/9058
1998P370O003	TRAVAUX DIVERS SUD CRECHES/PMI			10 000,00	2121/9058
				170 000,00	2128/9058
1998P370O004	TRAVAUX DIVERS ASE			180 000,00	2128/9058
1998P370O009	TRAVAUX CITE DE L'ENFANCE			30 000,00	2128/9058
1998P370O017	TRAVAUX ORFRASIERE			10 000,00	2121/9058
				20 000,00	2128/9058
2003P370O023	AMENAGEMENT ABORDS CENTRE MATERNEL			89 000,00	2128/9058
2003P370O024	AMENAGEMENT ABORDS POUPONNIERE			30 000,00	2128/9058
<b>1999AP 106 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - BOIS DE LA GARENNE</b>	<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>		
1999P106O018	BOIS DE LA GARENNE - PRESERVATION DU PATRIMOINE			100 000,00	2117/9070
				50 000,00	2128/9070
<b>2000AP 006 E 01</b>	<b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LES COLLEGES</b>	<b>4 232 851,06</b>	<b>4 232 851,06</b>		
2000P006O002	RENOVATION DES JARDINS COLLEGES			60 000,00	2121/90738
				240 000,00	2128/90738
<b>2001AP 019 E 01</b>	<b>COULEE VERTE</b>	<b>10 613 245,71</b>	<b>10 613 245,71</b>		
2001P019O001	RENOVATION DES AMENAGEMENTS			40 000,00	2121/90738
				1 160 000,00	2128/90738
2001P019O005	SUBVENTIONS AU SMER			500 000,00	20418/9070
<b>2001AP 051 E 01</b>	<b>PLANTATIONS RD</b>	<b>20 443 644,12</b>	<b>20 443 644,12</b>		
2001P051O001	REGENERATION DES ARBRES SUR LES RD			500 000,00	2121/90621
				1 480 000,00	2128/90621
				10 000,00	20311/90621
				10 000,00	23188/90621
<b>2001AP 134 E 04</b>	<b>PARC DES SPORTS DU PRE SAINT JEAN</b>	<b>2 207 515,45</b>	<b>2 207 515,45</b>		
2001P134O034	CREATION D'EQUIPEMENTS			50 000,00	2128/9032
<b>2001AP 134 E 06</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - PRE ST JEAN</b>	<b>700 000,00</b>	<b>700 000,00</b>		
2001P134O038	PRE SAINT JEAN - PRESERVATION DU PATRIMOINE			250 000,00	2128/9032
				10 000,00	2117/9032
<b>2002AP 028 E 01</b>	<b>CITE SCOLAIRE MICHELET</b>	<b>9 050 000,00</b>	<b>9 050 000,00</b>		
2002P028O001	AMENAGEMENTS PAYSAGERS CITE SCOLAIRE MICHELET			100 000,00	2312/9070
<b>2002AP 050 E 01</b>	<b>DPJP - STADE YVES DU MANOIR</b>	<b>1 129 686,05</b>	<b>1 059 660,78</b>		
2002P050O001	TRAVAUX DIVERS YVES DU MANOIR			90 000,00	2128/9032
<b>2004AP011 E01</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC DE LA FOLIE SAINT JAMES</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>		
2004P011O001	REAMENAGEMENT DU PARC DE LA FOLIE SAINT JAMES			450 000,00	2128/90738
<b>2005AP003 E01</b>	<b>EXTENSION DE PARCS</b>	<b>9 000 000,00</b>	<b>9 000 000,00</b>		
2005P003O001	AMENAGEMENT DES EXTENSIONS DE PARCS			150 000,00	2128/9070
<b>TOTAL</b>		<b>856 514 594,70</b>	<b>855 512 769,43</b>	<b>18 823 300,00</b>	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

**Nicolas SARKOZY**

CONSEIL GENERAL

PROTEGER ET DEVELOPPER LES ESPACES DE NATURE  
ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU DEPARTEMENT EN 2007

REUNION DU 30 MARS 2007

DELIBERATION

Le Conseil général,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général n°07.49 en date du 28 février 2007

M. Jacques PERRIN, rapporteur, au nom de la Commission des transports, de la voirie, de la circulation, de l'environnement, de la qualité de la vie et de l'assainissement, entendu,

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Sont approuvés les engagements et actions pour protéger et développer les espaces de nature du Département en 2007.

**ARTICLE 2 :** Est confirmée l'inscription, au budget primitif 2007, des crédits récapitulés dans le tableau ci-après.

AUTORISATION DE PROGRAMME	LIBELLE	MONTANT AP EN €	CREDIT DE PAIEMENT 2007 en €	IMPUTATION CREDIT DE PAIEMENT
<b>1998AP 001 E01</b>	<b>AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS PONCTUELS</b>	<b>620 306 426,00</b>		
1998P001O001	PETITS AMENAGEMENTS PONCTUELS		470 000,00	2128/90738
			30 000,00	2128/9070
1998P001O007	ACHAT ET CESSION D ANIMAUX		30 000,00	2188/90738
1998P001O008	ACQUISITION DE MATERIEL		275 000,00	2157/9070
<b>1998AP 046 E 03</b>	<b>LIAISONS VERTES</b>	<b>50 621 017,65</b>		
1998P046O003	PARCOURS BUISSONNIERS		10 000,00	2121/90738
			390 000,00	2128/90738
1998P046O011	TALUS MARX DORMOY		520 000,00	2128/90738
<b>1998AP 047 E 04</b>	<b>CONCOURS FINANCIERS NATURE ET PAYSAGES</b>	<b>32 511 210,54</b>		
1998P047O001	SUBVENTIONS ESPACES VERTS		1 500 000,00	20141/9170
<b>1998AP 056 E 15</b>	<b>2007/2011- PRESERVATION DU PATRIMOINE - ILE ST GERMAIN</b>	<b>1 950 000,00</b>		
1998P56O024	ILE SAINT GERMAIN - PRESERVATION DU PATRIMOINE		40 000,00	2117/90738
			310 000,00	2128/90738
<b>1998AP 056 E17</b>	<b>REFECTION DU PONEY CLUB ILE SAINT GERMAIN</b>	<b>400 000,00</b>		
1998P056O025	TRAVAUX PONEY CLUB		14 300,00	2031/90738
			350 000,00	2128/90738

AUTORISATION DE PROGRAMME	LIBELLE	MONTANT AP EN €	CREDIT DE PAIEMENT 2007 en €	IMPUTATION CREDIT DE PAIEMENT
<b>1998AP 059 E 13</b>	<b>PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>5 382 996,58</b>		
1998P059O026	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE NOUVELLES PROPRIETES		274 267,00	2128/90738
			25 733,00	2117/90738
1998P059O027	PASSERELLE DE LA VALLEE AUX LOUPS		591 000,00	2128/90738
<b>1998AP 059 E 14</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>16 915 000,00</b>		
1998P059O018	REAMENAGEMENT DU PARC DE LA VALLEE AUX LOUPS		100 000,00	2031/90738
			5 000,00	23188/90738
			145 000,00	2312/90738
<b>1998AP 059 E15</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - VALLEE AUX LOUPS</b>	<b>995 000,00</b>		
1998P059O028	VALLEE AUX LOUPS - PRESERVATION DU PATRIMOINE		125 000,00	2125/90738
			70 000,00	2117/90738
<b>1998AP 060 E10</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - KAHN</b>	<b>830 000,00</b>		
1998P060O017	KAHN - PRESERVATION DU PATRIMOINE		20 000,00	2117/90738
			170 000,00	2128/90738
<b>1998AP 063 E18</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - MALRAUX</b>	<b>2 685 000,00</b>		
1998P063O033	MALRAUX - PRESERVATION DU PATRIMOINE		350 000,00	2128/90738
			35 000,00	2117/90738
<b>1998AP 070 E 01</b>	<b>DIVERS ETUDES</b>	<b>3 415 229,59</b>		
1998P070O003	MISE A JOUR DES PLANS DE RECOLEMENT		120 000,00	2031/90738
1998P070O018	ETUDES GENERALES		50 000,00	2128/90738
<b>1998AP 071 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - COLBERT</b>	<b>500 000,00</b>		
1998P071O011	ETANG COLBERT - PRESERVATION DU PATRIMOINE		100 000,00	2128/90738
<b>1998AP 072 E 03</b>	<b>HARAS DE JARDY</b>	<b>3 432 441,43</b>		
1998P072O006	RENOVATION DES PLANTATIONS		20 000,00	2117/90738
			30 000,00	2128/90738
1998P072O013	RENOVATION DES LISSES ET CLOTURES		70 000,00	2128/90738
1998P072O016	PAVILLON AUX BŒUFS		36 000,00	2128/90738
1998P072O020	ALLEES ET SOLS		68 000,00	2128/90738
1998P072O027	REFECTION DES EQUIPEMENTS		100 000,00	2128/90738
<b>1998AP 073 E 02</b>	<b>PARC DE SCEAUX</b>	<b>7 703 996,03</b>		
1998P073O057	MONUMENTS SOUVENIRS		20 000,00	2128/90738
<b>1998AP 073 E 24</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - SCEAUX</b>	<b>7 500 000,00</b>		
1998P073O058	SCEAUX - PRESERVATION DU PATRIMOINE		300 000,00	2117/90738
			1 170 345,00	2128/90738
			29 655,00	21351/90738
<b>1998AP 078 E 21</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - CHANTERAINES</b>	<b>9 105 000,00</b>		
1998P078O035	CHANTERAINES - PRESERVATION DU PATRIMOINE		3 045 000,00	2128/90738
			60 000,00	2117/90738
<b>1998AP081 E 09</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - SELLIER</b>	<b>1 460 000,00</b>		
1998P081O022	HENRI SELLIER - PRESERVATION DU PATRIMOINE		310 000,00	2128/90738
			50 000,00	2117/90738
<b>1998AP 083 E 14</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC PIERRE LAGRAVERE</b>	<b>12 774 370,00</b>		
1998P083O020	REAMENAGEMENT DU PARC PIERRE LAGRAVERE		40 000,00	2031/90738
			5 000,00	23188/90738
			160 000,00	2312/90738
<b>1998AP 083 E 20</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - LAGRAVERE</b>	<b>250 000,00</b>		
1998P083O021	LAGRAVERE - PRESERVATION DU PATRIMOINE		150 000,00	2128/90738
<b>1998AP 086 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - MT VALERIE</b>	<b>1 150 000,00</b>		
1998P086O012	MONT VALERIE - PRESERVATION DU PATRIMOINE		150 000,00	2128/90738
			80 000,00	2117/90738
<b>1998AP 369 E01</b>	<b>PARC DU CHEMIN DE L'ILE</b>	<b>6 958 186,18</b>		
1998P369O001	CREATION DU PARC DU CHEMIN DE L'ILE		50 000,00	20418/90738
1998P369O006	EXTENSION DU PARC		41 145,00	216/90738
			578 855,00	2128/90738
			80 000,00	2117/90738
<b>1998AP 369 E 03</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - CHEMIN DE L'ILE</b>	<b>750 000,00</b>		
1998P369O009	CHEMIN DE L'ILE - PRESERVATION DU PATRIMOINE		115 000,00	2128/90738
			35 000,00	2117/90738
<b>1998AP 370 E 04</b>	<b>ABORD DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX</b>	<b>5 991 778,31</b>		
1998P370O002	TRAVAUX DIVERS NORD CRECHES/PMI		10 000,00	2121/9058
			110 000,00	2128/9058
1998P370O003	TRAVAUX DIVERS SUD CRECHES/PMI		10 000,00	2121/9058
			170 000,00	2128/9058
1998P370O004	TRAVAUX DIVERS ASE		180 000,00	2128/9058
1998P370O009	TRAVAUX CITE DE L'ENFANCE		30 000,00	2128/9058
1998P370O017	TRAVAUX ORFRASIERE		10 000,00	2121/9058
			20 000,00	2128/9058
2003P370O023	AMENAGEMENT ABORDS CENTRE MATERNEL		89 000,00	2128/9058
2003P370O024	AMENAGEMENT ABORDS POUAPONNIERE		30 000,00	2128/9058
<b>1999AP 106 E 05</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - BOIS DE LA GARENNE</b>	<b>550 000,00</b>		
1999P106O018	BOIS DE LA GARENNE - PRESERVATION DU PATRIMOINE		100 000,00	2117/9070
			50 000,00	2128/9070
<b>2000AP 006 E 01</b>	<b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LES COLLEGES</b>	<b>4 232 851,06</b>		
2000P006O002	RENOVATION DES JARDINS COLLEGES		60 000,00	2121/90738
			240 000,00	2128/90738
<b>2001AP 019 E 01</b>	<b>COULEE VERTE</b>	<b>10 613 245,71</b>		
2001P019O001	RENOVATION DES AMENAGEMENTS		40 000,00	2121/90738
			1 160 000,00	2128/90738
2001P019O005	SUBVENTIONS AU SMER		500 000,00	20418/9070

AUTORISATION DE PROGRAMME	LIBELLE	MONTANT AP EN €	CREDIT DE PAIEMENT 2007 en €	IMPUTATION CREDIT DE PAIEMENT
<b>2001AP 051 E 01</b>	<b>PLANTATIONS RD</b>	<b>20 443 644,12</b>		
2001P051O001	REGENERATION DES ARBRES SUR LES RD		500 000,00	2121/90621
			1 480 000,00	2128/90621
			10 000,00	20311/90621
			10 000,00	23188/90621
<b>2001AP 134 E 04</b>	<b>PARC DES SPORTS DU PRE SAINT JEAN</b>	<b>2 207 515,45</b>		
2001P134O034	CREATION D'EQUIPEMENTS		50 000,00	2128/9032
<b>2001AP 134 E 06</b>	<b>2007/2011 - PRESERVATION DU PATRIMOINE - PRE ST JEAN</b>	<b>700 000,00</b>		
2001P134O038	PRE SAINT JEAN - PRESERVATION DU PATRIMOINE		250 000,00	2128/9032
			10 000,00	2117/9032
<b>2002AP 028 E 01</b>	<b>CITE SCOLAIRE MICHELET</b>	<b>9 050 000,00</b>		
2002P028O001	AMENAGEMENTS PAYSAGERS CITE SCOLAIRE MICHELET		100 000,00	2312/9070
<b>2002AP 050 E 01</b>	<b>DPJP - STADE YVES DU MANOIR</b>	<b>1 129 686,05</b>		
2002P050O001	TRAVAUX DIVERS YVES DU MANOIR		90 000,00	2128/9032
<b>2004AP011 E01</b>	<b>REAMENAGEMENT DU PARC DE LA FOLIE SAINT JAMES</b>	<b>5 000 000,00</b>		
2004P011O001	REAMENAGEMENT DU PARC DE LA FOLIE SAINT JAMES		450 000,00	2128/90738
<b>2005AP003 E01</b>	<b>EXTENSION DE PARCS</b>	<b>9 000 000,00</b>		
2005P003O001	AMENAGEMENT DES EXTENSIONS DE PARCS		150 000,00	2128/9070
<b>TOTAL</b>		<b>856 514 594,70</b>	<b>18 823 300,00</b>	

**Date d'accusé de réception par la Préfecture des Hauts-de-Seine : 02/04/2007**